

## **Incidences des mutations sociétales sur les plaintes pour violences sexuelles (1)**

L'on a beaucoup de travail à Judi-psy, comme la plupart d'entre vous certainement. Au quotidien, nous nous attachons à faire du cas par cas, du sur-mesure, et ce colloque nous a aussi semblé nécessaire pour tenter de s'extraire de cette focale resserrée du cas par cas pour prendre un peu de recul. Il ne s'agit pas ici de dresser un panorama de l'époque, mais de relever quelques traits qui caractérisent des changements, voire des mutations en cours dans les discours et les pratiques qui concernent ce que l'on appelle aujourd'hui les violences sexuelles.

Selon les lieux et les époques, ce que l'on entend par viol diffère beaucoup. Juste un exemple : en 1757, le juriste Muyart de Vouglans écrit : « *le viol peut être commis contre toutes sortes de personnes du sexe. Il est puni avec plus ou moins de rigueur suivant leur qualité (...)* Ainsi, une violence faite à une esclave ou à une servante est moins grave que celle qui serait faite à une fille de condition honnête. » La distance sociale module ainsi l'échelle de gravité des crimes dans une société d'ordre.

Ces différences répondent de nombreux éléments qui participent d'une culture, et disent quelque chose des rapports entre les sexes et de comment ces rapports se distribuent dans une société, avec leurs codes, leurs usages, leurs implicites, leurs rapports de force. Il s'agit là de quelque chose qui est en évolution permanente, et cette évolution peu d'ailleurs être perçue comme une menace par des régimes conservateurs, voire autoritaires.

**Pourquoi les talibans ont interdit les cerfs-volants ?** Cette question, apparemment surprenante, est indicative de la façon dont un corps social peut se saisir de la question sexuelle. Il se trouve qu'en Afghanistan, la pratique du cerf-volant était très répandue. Or, si par mégarde un cerf-volant venait à se détacher, et si par malchance il venait à se poser sur le toit d'une maison, le propriétaire de ce cerf-volant pourrait être tenté de le récupérer. Et, pour cela, s'il venait à grimper sur le toit plat de cette maison, et s'il venait – là encore par un cumul de coïncidences défavorables – à apercevoir dans la cour intérieure de cette maison le visage et la chevelure d'une femme qui, se pensant dans son espace intime, n'aurait pas mis son voile, alors à quoi serait exposé ce propriétaire du cerf-volant, sinon à la pensée du sexe de cette femme ? Au bout de cette chaîne improbable, il y a donc du sexuel. On a reproché à Freud de voir du sexuel partout, mais à leur manière – qui est assurément aux antipodes de la démarche freudienne –, les Talibans sont des champions. Sans doute, la multiplication d'interdits est-elle une façon d'étendre l'exercice d'un pouvoir qui semble peu soucieux d'être qualifié de totalitaire. Dans le cas présent, il semble qu'il s'agisse aussi de lutter contre ses propres obsessions, mais en les projetant sur autrui.

---

(1) Texte de l'intervention réalisée au colloque du 14 avril 2023 : « Prise en compte de la parole du sujet dans les affaires de violences sexuelles. »

A vouloir exclure le sexuel du champ social, il ne cesse de faire retour de partout, obligeant l'obsédé (pour peu qu'il ait le pouvoir) à multiplier en retour les mesures pour écarter ce sexuel qui, décidément, ne le laisse pas tranquille.

**Nous nous pensons loin de ce type de problématique.** Pour autant, lors de la discussion législative de 1980 – date du dernier changement majeur concernant la définition juridique du viol – la question d'un usage métaphorique de la pénétration sexuelle a pu être posée. Je rappelle cette définition du viol de la loi de 1980 : *« tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. »*

Un juriste, François-Louis Coste, s'est demandé *« si l'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards pouvait faire l'objet d'une interprétation subjective et métaphorique »* du viol. (in M. IACUB, Le crime était presque sexuel). En somme, si je marche dans une rue et que l'affiche sur un kiosque à journaux présente à mon regard des corps dénudés ou des organes génitaux, est-ce que l'intrusion non désirée de cette représentation sexuelle dans mon esprit peut être assimilée à un viol ?

Dans sa sagesse, le législateur n'a pas intégré cette extension qui aurait sans doute constitué une mutation sociétale d'importance. S'il paraît acquis chez nous que l'on ne puisse être violé ou agressé sexuellement par une image (à cette exception près du délit de corruption de mineur), il n'en reste pas moins que la question du viol – de ce qu'est ou de ce que n'est pas un viol – et par extension des atteintes sexuelles – est très sensible pour tout un chacun à la représentation que l'on s'en fait.

S'il y a toujours eu des changements selon les lieux, les cultures et les époques, il se trouve que nous assistons ces dernières années à une brusque accélération de ces changements. A tel point que ces questions semblent prises dans un tourbillon qui suscite de la perplexité chez certains, mais aussi beaucoup de positions tranchées.

**Un article dans le Monde** faisait récemment référence au fait que des étudiants de l'école des Beaux-Arts de Marseille aient récemment boycotté une projection du film de Godard de 1963, le Mépris, au motif qu'il présentait une image dégradante de la femme. En lisant cette information, j'ai été fort surpris, tenant ce film pour un des chefs d'œuvre du cinéma. Je suis allé revoir le début de ce film, comme pour vérifier si la réception que j'en avais eu jusqu'alors me paraissait erronée à la lumière de cet abord critique inédit. Ce que j'y ai vu – et ça n'a pas changé, je suis peut-être trop vieux pour modifier radicalement ma perception – c'est l'écart, comme souvent chez Godard, entre ce que l'on voit à l'image et ce qui s'entend. Certes, Brigitte Bardot est allongée, nue, l'on voit ses fesses, son dos, l'on devine sa poitrine, tandis que Piccoli est lui habillé. Mais il me semble que le dialogue inverse la sorte de passivité de Bardot offerte à l'image en ceci que c'est elle, par ses questions répétées, insistantes, qui mène la danse, tandis que Piccoli, qui lui répond, apparaît par moment être à la traîne – la suite du film le confirmera d'ailleurs, quand Piccoli se fera quitter par Bardot, qui lui

préfèrera le producteur à la décapotable rouge. Le mépris, au final, c'est lui qui s'en trouve être l'objet. En bref, il semble qu'aujourd'hui, d'une génération l'autre, l'on ne voit plus du tout le même film.

**Si la loi est restée la même depuis 1980**, il se précise que l'on ne se représente plus les atteintes sexuelles et les viols de la même façon en 2023 qu'en 2017, par exemple. MeToo a débuté en 2007, mais c'est en 2017 que ce mouvement a pris l'ampleur qu'on lui connaît.

L'effet premier de ce mouvement est d'avoir encouragé et favorisé des prises de paroles. La dimension publique de certaines personnalités, mais aussi d'anonymes dans des manifestations, a clairement aidé nombre de personnes victimes de violences sexuelles à surmonter ce qui demeurait jusqu'alors en silence, notamment sous l'effet de la honte. Une part de la hausse des plaintes pour violences sexuelles que l'on observe ces 3, 4, 5 dernières années répond pour partie de ce que le mouvement a ouvert. Des plaignantes que nous rencontrons y font d'ailleurs assez souvent référence.

Un avatar de MeToo, le hashtag Balance ton porc, témoigne à sa façon, dans sa radicalité, que l'enjeu n'est alors plus tant de témoigner, de révéler, que de renverser le lieu de la honte, et de la faire désormais porter à l'agresseur supposé et alors ouvertement désigné, en rendant publique une situation. On entend bien que l'on est là dans un mouvement qui déborde la justice, au sens où la prise de parole elle-même participe d'un coup rendu à l'agresseur, sans plus passer par ce recours au tiers de la loi. Nous sommes à un moment où ce qui avait pu être marqué par la honte et qui demeurait dans l'intimité d'une blessure subjective se trouve projeté avec force dans le corps social.

Ce renversement sociétal a un impact, une incidence sur chacun de nous, et il importe sans doute que nous en repérions quelque chose pour nous-mêmes lorsque nous intervenons comme professionnel.

**Nous rencontrons dans le cadre d'une expertise psychologique Mme C., 49 ans** qui porte plainte contre son ex-conjoint. Mme C. nous dit « *je viens après le MeeToo.* » Elle décrit un début de relation amoureuse avec un homme rencontré alors qu'il jouait de la guitare à Paris, quand elle avait 30 ans. Elle avait auparavant eu deux relations avec des hommes, la dernière s'étant terminée par une tromperie de son compagnon : « *pour moi (dit-elle à propos du mis en cause), il était exotique, inoffensif.* » Elle aurait accepté de l'héberger. Alors qu'elle aurait été sur le point de s'endormir, celui-ci l'aurait rejoint dans son lit et se serait montré insistant : « *je lui ai dit « non » doucement, et lui il me faisait des caresses lentement et doucement (...) je ne voulais pas, on ne dort pas ensemble le premier soir dans mon éducation, mais il était doux et c'était pas désagréable.* » Mme C. dit avoir été secouée de sanglots lorsque cet homme l'aurait pénétrée. Celui-ci aurait alors cessé et se serait excusé.

Par la suite, elle témoigne d'un début de relation joyeux, avec des rapports sexuels fréquents et désirés. C'est durant sa grossesse qu'elle évoque des revirements chez cet homme qui lui aurait tenu des propos inquiétants sur leur futur enfant, ou n'aurait pas été présent. Elle l'aurait quitté peu après la naissance de leur enfant.

En 2021, elle consulte une psychothérapeute et revient sur sa relation avec cet homme et sur cette première nuit avec lui : « *elle m'a dit, c'est un viol.* » Mme C. ne parle pas ici d'une parole de cette thérapeute qui aurait formulé de façon claire ce qu'elle-même aurait été sur le point de dire.

Ce que l'on entend ici, c'est la représentation que cette thérapeute s'est faite de cette situation, de ce qu'est pour elle un viol. Depuis que cette parole est venue, Mme C. se trouve reconsidérer toute sa relation avec cet homme, qui est aussi le père de son seul enfant, et vient maintenant porter plainte contre lui.

**Autre exemple, en contrepoint du précédent.** Mlle V., 20 ans, rencontre un garçon de son âge via une application. Ils se voient dans un bar, boivent et discutent, ils s'entendent bien et elle l'invite à poursuivre la soirée chez elle. Ce garçon lui aurait annoncé à un moment qu'il est intéressé par des pratiques de domination. Elle dit s'être mise un peu sur ses gardes tout en répondant à ses baisers. Un rapport sexuel a lieu. Lorsqu'il aurait commencé à lui serrer le cou, elle lui aurait dit d'arrêter – ce qu'il aurait fait. Peu après, lorsque ce garçon aurait recommencé à lui serrer le cou, Mlle V. n'aurait pas réagi, ne se serait pas opposée à lui. C'est en la questionnant lors de notre entretien que nous entendons qu'elle a vécu ce moment dans un état dissociatif et d'angoisse massive : « *je me suis renfermée, j'ai coupé toute émotion, j'ai vu la scène à distance, je ne sentais plus rien* ». Cette dissociation éclaire selon nous son absence d'opposition plus marquée à la suite, quand ce garçon lui aurait pris la tête et l'aurait guidée sur son sexe. Il lui aurait dit « *soit tu avales, soit je laisse une trace sur ton lit.* » Elle se serait exécutée. Mlle V. nous dit à propos de ce moment : « *je m'en veux de ne pas m'être plus débattue, mais j'avais très peur de sa réaction (...) quand il m'a dit d'avalier son sperme ou qu'il allait le mettre sur mon lit, je me suis dit en une seconde que je ne voulais pas pourrir cet appartement où je venais d'emménager, je me suis dit que je ne voulais pas qu'il y ait de trace de ça, je me suis dit « t'encaisse », et j'ai avalé, c'est comme sacrifier un doigt pour sauver la main.* »

Elle aurait évoqué ce qu'elle avait vécu deux jours après à une amie d'enfance, puis à d'autres personnes, mais sans émotion particulière, comme si cela ne la concernait pas vraiment. Dans les semaines qui suivent, elle sort beaucoup, elle s'alcoolise tous les soirs. Elle va mal mais ne le perçoit pas clairement. Elle ne fait pas le lien entre ce qu'elle a pu vivre ce soir-là et l'apparition d'angoisses où elle se sent étouffer, de vomissements lors de ces crises d'angoisse, d'une perte d'appétit avec une sensation de dégoût, d'une alternance de moments de profonde tristesse où elle se sent fragile, vulnérable, et d'autres où elle se montre irritable et peut se mettre en colère. Nous relevons également des moments d'absence, une perte de concentration, la

nécessité d'être alcoolisée pour s'endormir. C'est au bout d'un mois environ qu'elle réalise qu'elle va vraiment mal, se questionne, et commence à faire le lien avec ce qu'elle avait vécu lors de cette soirée. Elle va ensuite consulter et porter plainte.

Dans l'exemple précédent, la représentation d'un rapport sexuel comme d'un possible viol est venue de l'extérieur, et d'une façon qui semble plaquée. Dans cette seconde situation, les apparences premières n'avaient pas porté cette jeune femme à se représenter comme ayant pu être violée. Les amies auxquelles elle en avait parlé n'avaient d'ailleurs pas réagi dans ce sens. C'est bien l'identification d'un état dissociatif au moment de l'acte et la discontinuité de son état clinique dans le mois qui suit qui m'ont porté à parler, dans ce cas, de retentissements évocateurs d'un viol ayant comporté une dimension de contrainte.

**Si j'étais trop petit pour comprendre ce qu'il se passait** ; si mon attachement affectif à mon agresseur brouillait les choses ; si j'ai clivé la figure de mon agresseur de façon à préserver une part bonne qui me permet de continuer à être en contact avec lui au quotidien ; si j'ai été dissocié au moment des faits – alors une parole extérieure pourra, si elle arrive au bon moment – c'est-à-dire à un moment où je suis prêt à l'entendre – m'aider à accéder à une représentation de ce qui était jusque-là irreprésentable. Mais force est de constater que dans de nombreux cas, cette parole tierce venant dire au sujet « *c'est grave, tu as été violée* » peut aussi produire une fermeture.

La puissance du mot viol est telle qu'elle peut venir faire écran à un questionnement qui aurait pu être fécond pour le sujet. Je pense ici à des situations où un garçon se montre empressé et où l'adolescente a du mal à discerner son propre désir. Elle est dans une hésitation. Le faire, pourquoi pas, mais pour son plaisir à lui ? Et est-ce qu'il tient à moi, ou est-ce qu'il veut juste coucher ? Et surtout : qu'est-ce que je veux, moi ? Ce que je ressens, est-ce que c'est du désir ? Et alors pourquoi ça me fait peur aussi ? Ces questions, qui peuvent être là, en arrière-plan, à un stade encore embryonnaire et qui sont communes lorsqu'une relation se fait plus engagée, plus intime, peuvent se trouver précipitées dans une mise en acte, avec alors le désir empressé du garçon qui vient au premier plan. Dans l'après-coup, l'adolescente se questionne. Elle ne sait pas encore quoi penser de tout ça. Elle va en parler à une amie...

**Un autre trait de l'époque**, comme vous savez, concerne la part grandissante prise par les communications à distance. C'est sans doute là que l'on constate les accélérations, sinon les mutations les plus fulgurantes. Après un « *salut ça va* » envoyé à une fille qu'il n'a jamais vue, il n'est plus si extraordinaire aujourd'hui qu'un garçon de 13 ans, sans doute encore surpris lui-même de la taille prise soudain par son sexe à la faveur d'une poussée pubertaire, enchaîne par une photo dudit sexe en son plus simple appareil.

Il est notoire que l'on se sente moins impliqué, moins exposé à distance, et que du coup l'on ose plus que ce que l'on donnerait en partage si l'on était en présence. C'est ainsi que j'ai eu plusieurs fois la surprise d'entendre des adolescentes dire qu'elles n'avaient pas le souvenir d'avoir envoyé une photo d'elles dénudées, ni même si elles avaient au moins pris soin de dissimuler leur visage. Et voilà que parmi les 300 ou 500 messages envoyés dans la journée, il y en avait un où cette adolescente apparaissait nue. Si vite envoyé, aussitôt oublié.

Or, le lendemain, à son retour au collège, c'est bien cette photo qui aura déjà circulé, occupant tous les esprits et lui faisant retour au travers de sollicitations diverses, d'insultes et d'une réputation défavorable.

Un pas de plus, et l'on constate que des éléments qui avaient été structurants dans la construction de sa personnalité, du rapport à son corps et du lien à l'autre se trouve comme défait – ce qui n'est pas si commun dans la vie psychique. A 5, 6, 7 ans, il devient clair pour moi qu'il y a des parties de mon corps que l'on dit intimes, et qu'elles se distinguent des autres parties de mon corps. Cette différence contribue à structurer mon rapport à mon corps et aux autres. Et voilà qu'à mes 12/13 ans, cette différence s'est comme dissoute dans le tourbillon de mes échanges virtuels avec une multiplicité d'interlocuteurs. Ça n'est pas la seule qui s'est dissoute. Bien souvent, la distinction entre amis et connaissances n'apparaît plus pertinente, et l'on peut se dire aujourd'hui en couple avec quelqu'un que l'on n'a encore jamais rencontré. Les lignes bougent, ce qui faisait frontière à un moment s'est déplacé ailleurs. En surface, l'on communique plus vite, l'on s'engage moins. Mais il me semblait que cette dissolution de la différence entre des parties du corps dites intimes et les autres parties du corps était singulière, du fait qu'elle avait pu être structurante dans la construction de la personnalité du sujet, quelques années auparavant.

**L'on dit qu'il y a eu une libération de la parole avec Meeto.** C'est indéniable. Mais le pas suivant, me semble-t-il, ça n'est pas seulement de dénoncer plus, c'est aussi de soutenir la poursuite d'une mise en parole et en pensée d'un évènement – fut-il choquant, angoissant, voire traumatique. Je demande toujours, en fin d'entretien, ce que le ou la plaignante attend de la justice dans cette affaire. Les personnes sont parfois surprises par cette question qu'elles ne s'étaient pas toujours posée. Les réponses qui se précisent ici témoignent de ces attentes, mais aussi de la suite qui va ou non être donnée par le sujet à ce qu'il a vécu :

- Est que j'attends que la justice sanctionne quelqu'un qui m'a fait mal et/ou qui a fait un acte illégal ?
- Est-ce que je veux d'abord être entendu dans ce que je dis, et être cru ? Et, en étant cru, est-ce que j'espère aussi me soulager d'un sentiment diffus de culpabilité qui est attaché à cette situation ?
- Est-ce que je veux qu'on lui fasse comprendre qu'il ne faut plus le refaire, pour qu'il n'y ait pas d'autres victimes ?

- Est-ce que je dépose plainte pour ne plus avoir à le faire, et m'aider ainsi à tourner la page ?
- Est-ce que je veux surtout ne plus penser à tout ça ?
- Est-ce que je veux d'abord qu'il sache le mal que ça m'a fait, qu'il comprenne ?

**Un certain nombre de ces attentes concerne un message à faire passer au mis en cause**, au point qu'il m'est arrivé de demander à certaines plaignantes si elles avaient essayé d'adresser par elle-même ce message avant de solliciter la justice. A plusieurs reprises, surtout dans des affaires concernant des adolescents ou de jeunes adultes, la réponse était « *non, je l'ai bloqué de partout.* » Le premier réflexe est donc de couper tout contact, ce qui peut s'entendre comme une mesure de protection après un contact physique qui a été vécu comme intrusif. Cela étant, qu'est-ce qui fait qu'on en reste souvent là, alors même que les attentes formulées par une partie de ces plaignantes montrent qu'il y a une parole en souffrance, un message qui n'est pas passé et dont il leur importe qu'il passe ?

Comment est-il arrivé qu'il soit devenu si difficile de se parler après un problème, un heurt dans la rencontre (et – j'insiste – je ne parle pas ici des atteintes sexuelles sur des enfants ou qui comportent une dimension de violence ou de contrainte, mais de bien de ces situations que l'on situe, faute de mieux, dans une zone grise, où quelque chose de sexuel a pu avoir lieu, sans être désiré par l'un des deux) ?

**M. K. a 18 ans lorsque je le rencontre dans une gendarmerie.** Il est mis en cause par deux jeunes filles de son âge. Lors de deux fins de soirées différentes il se serait allongé près de ces jeunes filles, se serait frotté contre elles, les aurait caressées et les aurait pénétrées sexuellement. L'une dit s'être opposée à lui, tandis que l'autre dit avoir été « *bloquée* » et ne pas avoir pu manifester de signe d'opposition.

M. K. est un jeune homme qui a le souci d'une présentation impeccable. Il arrive habillé de chaussures vernies et d'un imperméable cintré, mais trop grand pour lui. Nous découvrons un garçon calme, issu d'un milieu populaire, ayant grandi seul avec sa mère. Il évoque une scolarité difficile du fait d'une dyslexie. Il dit maintenant redoubler d'efforts en vue d'intégrer un BTS. Il semble avoir l'ambition de s'extraire de son milieu. Enfant timide, renfermé, il s'efforce depuis son adolescence de renforcer son caractère. Pour autant, il se précise qu'il a bien du mal à soutenir son désir auprès de filles qui pourraient l'intéresser – ce qui suscite chez lui des doutes sur ses capacités ainsi que des frustrations : « *je suis timide, j'y arrive pas, dès que ça accroche, j'ai du mal à parler, je sais plus quoi dire, je laisse tomber.* »

Sans entrer plus avant dans les détails de cette affaire, disons que le jeune homme réfute les viols qui lui sont reprochés. Concernant la première jeune fille, il nous dit : « *à un moment, elle a juste dit « faut pas », et après elle m'a embrassé* ». Il dit avoir gardé « *un souvenir très agréable, on était proches, pour moi c'était nickel.* »

En ce qui le concerne, il se serait agi de son premier rapport sexuel, arrivé donc tardivement et après plusieurs insuccès.

Cela étant, c'est sur le point d'une absence de mots échangés en amont de ces situations sexuelles que nous le questionnons plus avant. S'il est intéressé par une fille, qu'est-ce qui fait obstacle chez lui à ce qu'il lui en signifie quelque chose ? Il se précise que les soirées festives où les faits allégués se seraient produits étaient surtout fréquentées par des jeunes gens issus de classes sociales favorisées, ce qui a certainement renforcé ses doutes, ses inhibitions et sa difficulté à aller parler à une fille qui pouvait l'intéresser, par crainte certainement de se faire d'autant plus vivement éconduire. Il y a là une piste à creuser, qui n'est pas la seule dans son cas.

Quoi qu'il en soit des suites données à cette affaire, nous invitons donc fortement ce jeune homme à se saisir de cette difficulté concernant sa capacité à soutenir son désir en parole et en présence d'autrui, avant tout acte sexuel.

**Le psychanalyste Charles Melman**, dans un livre qui date pourtant de 2002, « L'homme sans gravité », nomme certains traits des mutations sociétales en cours. Ce qu'il avait repéré en 2002 semble s'être encore nettement amplifié depuis : « *Nous passons d'une culture fondée sur le refoulement des désirs, et donc de la névrose, à une autre qui recommande leur libre expression et promeut la perversion (...) cette mutation nous fait passer d'une économie psychique organisée par le refoulement à une économie organisée par l'exhibition de la jouissance. (...) Le sexe s'envisage aujourd'hui au titre d'un besoin, comme la faim ou la soif, maintenant que sont levées la limite et la distance propre au sacré qui l'hébergeait.* »

#### **Conclusion : on vit une époque complexe faite de contrastes :**

- Une étude réalisée en 2020 en Ile de France établissait à 10 ans l'âge moyen de la première exposition à un contenu pornographique. Une autre étude indique que 41% des 18/25 ans n'ont eu aucun rapport sexuel en 2021.
- D'autres études mettent en exergue une forme de brutalité et de crudité dans les échanges sexuels des jeunes gens. Mais l'on a aussi, en contrepoint, le vif succès remporté par la création des volontaires « Bien Veillance » dans les soirées festives, qui sont des personnes disponibles en cas d'agression ou de harcèlement sexuel.

Libération de la parole d'un côté, difficultés croissantes à se parler et appauvrissement de la parole d'un autre. Il semble qu'il y ait aujourd'hui un embarras croissant autour du sexuel, lequel s'interprète



rapidement du côté d'un dérapage possible. L'approche de l'autre par la parole, où l'on s'éprouve l'un l'autre pour voir si l'on peut se plaire est devenu de moins en moins praticable. Les échanges à distance, via les réseaux sociaux, s'offrent pour contourner ce temps de la rencontre où un désir réciproque pourrait être mis en jeu. Du fait de cet évitement, de ce contournement, le désir se retrouve emprisonné, isolé. Soit il demeure hors champs, hors-jeu – et l'on a aujourd'hui des sujets qui se revendiquent asexuels – soit il surgit de façon intempestive, comme un corps étranger, et semble alors d'autant plus inquiétant et intrusif qu'il n'a pas été inscrit dans cette temporalité où deux sujets en présence commencent à réaliser qu'ils se plaisent, et où se précisent selon les modalités infinies propres à une culture, ces jeux de séduction qui préfigurent et supportent le sexuel.

Arnaud BOUGOIN, le 14/04/23